



## RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

(Article L.2121-7 du Code Général des Collectivités Territoriales)

Le Conseil Municipal de la commune de BOISSISE-LE-ROI se réunira, en séance ordinaire, **salle du Conseil en Mairie** le :

**Jeudi 9 avril 2026 à 20h30**

- Approbation du procès-verbal du 20 mars 2026

### ORDRE DU JOUR

#### Affaires générales

- 01 – Délégations d'attributions du Conseil municipal au Maire
- 02 – Création des commissions municipales
- 03 – Élection des délégués de la Commission d'Appel d'Offres
- 04 – Élection des membres de la Commission de Délégation de Service Public
- 05 – Election des délégués au SDESM (Syndicat Départemental des Énergies de Seine et Marne)
- 06 – Election des délégués au SICCP (Syndicat Intercommunal du Collège Christine de Pisan)
- 07 – Parc Naturel Régional du Gâtinais Français - Désignation des délégués
- 08 – CCAS – Détermination du nombre d'administrateurs
- 09 – CCAS – Élection des délégués
- 10 – Société Publique Locale Melun Val de Seine Aménagement – Désignation du membre de l'Assemblée Spéciale et du représentant permanent aux Assemblées Générales Ordinaires et Extraordinaires
- 11 – Désignation d'un représentant au groupement d'Intérêt Public ID 77
- 12 – Désignation d'un référent bois forêt
- 13 – Adhésion de communes au SDESM (Cesson et Sammeron)
- 14 – Annexe convention de location des locaux paramédicaux de la Sellerie

#### Finances

- 15 – Compte Financier Unique 2025
- 16 – Budget Primitif 2026
- 17 – Taux d'imposition 2026
- 18 – Subventions aux associations 2026
- 19 – Subvention CCAS 2026
- 20 – Avance de subvention CCAS

Boissise-le-Roi, le 26 mars 2026,  
Le Maire



Yves CHAGNAT